

Service protection de l'Environnement  
1304 avenue de Paris  
BP 90286 – Cedex  
50006 Saint Lô

Saint Lô, le 11/04/2022

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 11/04/2022

### Contexte et constats

Publié sur



### CHEMIN MORTRIE (EARL DU)

Mortrie  
50220 DUCEY LES CHERIS

Références : IC2022JB029

#### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 11/04/2022 dans l'établissement CHEMIN MORTRIE (EARL DU) implanté Mortrie 50220 DUCEY LES CHERIS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- CHEMIN MORTRIE (EARL DU)
- Mortrie 50220 DUCEY LES CHERIS
- Code AIOT dans GUN : 0055000515
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

L'EARL du Chemin Mortrie est une exploitation agricole de production porcine relevant du régime de l'enregistrement.

#### 2) Constats

##### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.2	/	Sans objet
Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.5	/	Sans objet
Rétention des pollutions accidentnelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.6	/	Sans objet

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.7	/	Sans objet
Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.2.1	/	Sans objet
dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1	/	Sans objet
Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.1	/	Sans objet
Epandages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.2.1	/	Sans objet
Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 5	/	Sans objet
Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 6	/	Sans objet
Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 7.1 et 7.2	/	Sans objet
Autosurveillance	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 8.1	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'ensemble des points contrôlés est conforme.

### 2-4) Fiches de constats

#### Nom du point de contrôle : Intégration paysagère

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Entretien des locaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératification et de désinsectisation
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Rétention des pollutions accidentielles

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositifs de rétention
<b>Prescription contrôlée :</b> présences des rétention, fioul, produits phyto et médicaments
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Défense interne contre l'incendie

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, protection incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fioul , gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'eau et les sols

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.2.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Prélèvements et consommation d'eau
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un compteur sur les forages, registres des relevés, disconnecteur
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** dispositions constructives

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, Présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'eau et les sols

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestion des eaux pluviales
<b>Prescription contrôlée :</b> collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Epandages et traitement des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.2.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, équilibre de la fertilisation
<b>Prescription contrôlée :</b> épandage respecte l'équilibre de la fertilisation, respect des 170uN/Ha en ZV, épandages réalisés afin d'empêcher la stagnation prolongée sur les sols, le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage, la percolation rapide vers les nappes souterraines
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Emissions dans l'air

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Emissions dans l'air
<b>Prescription contrôlée :</b> Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Bruit

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 6
--

<b>Thème(s) :</b> Élevage, Nuisances sonores
--

<b>Prescription contrôlée :</b>
---------------------------------

Respect des émergences
------------------------

<b>Constats :</b> Conforme
----------------------------

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
--

<b>Proposition de suites :</b> Sans objet
---

**Nom du point de contrôle :** Déchets et sous-produits animaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 7.1 et 7.2
---

<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestions des déchets
---

<b>Prescription contrôlée :</b>
---------------------------------

modalité de gestion des déchets plastiques, des déchets de soins vétérinaires et des cadavres
---

<b>Constats :</b> Conforme
----------------------------

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
--

<b>Proposition de suites :</b> Sans objet
---

**Nom du point de contrôle :** Autosurveillance

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 8.1
--

<b>Thème(s) :</b> Élevage, cahier d'épandage
--

<b>Prescription contrôlée :</b>
---------------------------------

présence et remplissage du cahier d'épandage et des bordereaux de livraison des effluents
---

<b>Constats :</b> Conforme
----------------------------

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
--

<b>Proposition de suites :</b> Sans objet
---